

Accès aux prestations du Comité Social et Economique (CSE)

Vous avez fait valoir vos droits à la retraite en quittant Capgemini (hors rupture conventionnelle) et vous aviez accès au **CSE Applications**

Vous avez donc droit aux prestations du CSE **pendant 5 ans**

Pour en bénéficier, vous devez adresser un message au [secrétariat du CSE](#) en le demandant:

« *Retraité de Capgemini depuis le JJ/MM/AAAA, je souhaite continuer à bénéficier des prestations du CSE et je vous communique mon adresse électronique xxxx.xxxx@xxxx.xx pour que vous puissiez me tenir informé.
Vous en remerciant. »*

